Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 35 (1964)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 7 Juillet 1964

SOMMAIRE

Pitié pour le paysage ! — Comparaison des comptes de quelques communes jurassiennes
Evolution économique et structures horlogères
Inauguration du régional Saignelégier-Glovelier — Braderie de Porrentruy
Chronique économique

Pitié pour le paysage !

Ceux qui aiment la nature s'inquiètent. On a pourtant, récemment, modifié la Constitution fédérale afin de pouvoir mieux protéger les sites. Hélas, le paysage continue à s'enlaidir...

Ici, c'est un cimetière d'autos qui fait son apparition. Là, on enregistre la pose d'une multitude de panneaux-réclame. Et les responsables, espérant que la population finira par s'y habituer, font fi des protestations isolées.

Il importe de réagir vivement. N'est-il pas désolant de voir, en pleine campagne, un immense tas de ferraille, de vieilles autos et de faucheuses rouillées attirer les regards des passants et des automobilistes qui n'en croient pas leurs yeux ?

Que faire pour endiguer la vague montante des panneaux-réclame de tôle peinte, apposés sur les murs des maisons, sur les toits, les grilles, les balustrades, les poteaux, les arbres, les postes d'essence, etc., offerts avec prodigalité surtout par les représentants de grandes firmes commerciales ?

Dans le cas des cimetières à autos, il n'existe à ce jour aucune loi, aucun règlement interdisant le dépôt de matériel de démolition ou de tout autre matériel, sur les domaines privés. Sur le plan fédéral, une loi sur la protection des sites est en préparation. Lorsqu'elle entrera en vigueur, les cantons pourront à leur tour intervenir. Pour l'instant, personne n'y peut rien.

Par contre, le canton de Berne, qui possède un office spécial pour les questions de publicité, est armé pour intervenir dans la question des panneaux-réclame. Le sait-on ? Il est obligatoire, dans le canton, de demander une concession pour la publicité extérieure.

Toutefois, comme l'organe de surveillance manquait, dans de nombreux secteurs, les mesures légales sont restées purement théoriques. Dès sa création cependant, l'Office spécial pour les questions publici-